

Traite MEGUILA

Proposition de plan – Deuxième chapitre - Daf 26 a & b

26 a

Mishna

Si les habitants d'une ville ont vendu la rue/place publique (où des prières publiques ont eu lieu), ils peuvent acheter un Beit ha'Keneset avec l'argent ;

- *L'argent (provenant de la vente) d'un Beit ha'Keneset peut être utilisé pour acheter un Aron ;*
 - *l'argent d'un Aron peut être utilisé pour acheter des revêtements (pour les Sefarim),*
 - *l'argent des revêtements peut être utilisé pour acheter des Sefarim ;*
 - *l'argent de Sefarim peut être utilisé pour acheter un Sefer Torah.*
- ➔ *Nous ne pouvons pas descendre en Kedushah (l'argent d'un Sefer Torah ne peut pas être utilisé pour Sefarim, etc.).*
- *Il en va de même pour l'argent qui reste.*

Guemara

Rabah bar bar Chanah : Notre Mishna est comme R. Menachem bar Yosi, mais Chachamim disent que la rue n'a pas de Kedushah.

- ➔ *R. Menachem dit qu'il y a Kedushah, puisque nous y prions pour les Ta'anit*
- ➔ *Cha'hamim n'est pas d'accord, car ce n'est pas un usage fixe.*

(R. Shmuel bar Nachmani) : Notre Mishna parle d'un Beit ha'Keneset d'un village, mais un Beit ha'Keneset d'une grande ville ne peut pas être vendu, car les gens y viennent des environs (ils sont également considérés comme propriétaires, il appartient à tout le monde).

(Rav Ashi) : Nous pouvons vendre les Beit ha'Keneset de notre ville. Même si des étrangers viennent, ils consentent à mon opinion.

A partir d'un Baraita, on pose une question : R. Yehudah a dit : Un Beit ha'Keneset de Torsim (fonderies) à Yerushalayim (une grande ville) a été vendu à R. Eliezer, qui l'a utilisé pour ses besoins.

- ➔ *C'était un petit Beit ha'Keneset, que les Torsim eux-mêmes fabriquaient.*

HALACHOT RELATIVES A YERUSHALAYIM

Baraita :

- ➔ La Tzara'at peuvent venir « Dans une maison de votre héritage », mais pas à Yerushalayim, puisque Yerushalayim n'a pas été divisé entre les Shevatim ;
- ➔ R. Yehudah dit que cela ne s'applique qu'au Mekom Mikdash.
 - Batei Kenesiyot et Batei Medrashot peuvent obtenir (Tum'at) Tzara'at.
 - Si les Batei Kenesiyos d'une grande ville sont considérés comme des biens publics, pourquoi peuvent-ils obtenir la touma Tzara'at ?
 - Au contraire, R. Yehudah n'exempte que « Makom Mekudash » (cela inclut Batei Kenesiyot).
- ➔ Sur quoi se disputent-ils ?
 - Le premier Tana soutient que Yerushalayim n'était pas divisé entre les Shevatim ;
 - R. Yehudah soutient que c'était le cas.
 - Les Tana'im suivants ont également discuté de cela.
 - Le Tana de Baraita 1 soutient que Yerushalayim était divisé parmi les Shevatim,
 - et les Tana'im de Baraita 2 soutient que ce n'était pas :
 - **Baraita 1** : La portion de Yehudah comprenait Har ha'Bayit, les chambres et Azarot du Mikdash. La portion de Binyamin comprenait l'Ulam, le Heichal et le Kodesh ha'Kodoshim.
 - Une bande s'étendait de la portion de Yehudah à celle de Binyamin. Le Mizbe'ach a été construit dessus.
 - Binyamin a toujours désiré cette bande. C'est pourquoi il méritait d'accueillir la Shechinah.
 - **Baraita 2** : Nous ne louons pas de maisons à Yerushalayim, car les maisons n'appartiennent à personne
 - R. Eliezer dit que même les lits ne peuvent pas être loués
 - Les hôtes se faisaient payer avec les peaux de Korbanot
 - (Abaye) : Cela montre qu'il convient de laisser ses bouteilles vides et ses peaux (d'animaux abattus) à son hôte.

(Rava) : Notre Mishna parle d'un Beit ha'Keneset qui n'a pas été vendu par les sept Tuvei ha'lr (surveillants de la ville) en présence des habitants.

- Si les surveillants l'ont vendu devant les habitants, l'argent peut être utilisé pour n'importe quoi, même pour acheter de la bière à boire !

26 b

- Ravina possédait les ruines d'un Beit ha'Keneset. Il a demandé s'il pouvait semer dessus.
- (Rav Ashi) : Achetez-le aux Tuvei ha'lr devant les habitants de la ville, puis vous pourrez l'ensemencer.
 - (Rav Chisda) : On ne peut pas détruire un Beit ha'Keneset tant qu'un nouveau n'a pas été construit.

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *(Rami bar Aba) : C'est de peur que les gens négligent d'en construire un nouveau.*
 - *Si j'avais commencé à construire un Beit ha'Keneset, puis-je prendre des poutres d'un vieux Beit ha'Keneset ?*
 - *(Rav Papa et Rav Huna brei d'Rav Yehoshua) : Vous ne pouvez pas.*

(Rava) : On peut vendre ou échanger un Beit ha'Keneset, mais il est interdit de le louer ou de l'utiliser comme garantie.

- *Quelle est la raison ?*
 - *(Dans les premiers cas, sa Kedushah est transférée à l'argent ou au troc. Dans les derniers cas) le Beit ha'Keneset conserve sa Kedushah.*
 - *(De même,) on peut vendre ou échanger des briques d'un Beit ha'Keneset, mais il est interdit de les louer ou de les utiliser comme garantie.*
 - *Cela ne s'applique qu'aux vieilles briques (elles ont été construites dans le mur et elles sont tombées du Beit ha'Keneset). Les nouvelles briques (qui n'étaient pas encore intégrées dans le mur) sont autorisées (elles n'ont pas de Kedushah).*
 - *Même l'opinion qui dit que la désignation est importante ne le dit que dans des cas comme pour un vêtement tissé pour servir de linceuls (c'est interdit). Notre cas est comme du fil filé pour tisser (en linceuls) ; tous le permettent.*

Rav Acha et Ravina se sont disputés pour savoir si la Kedushah d'un Beit ha'Keneset disparaît si elle est offerte en cadeau.

- *L'un dit que non, parce qu'il n'y a rien sur quoi la Kedushah puisse transférer ;*
- *L'autre dit que l'on ne donne un cadeau que s'il a reçu, donc donner, c'est comme vendre.*

TASHMISHEI MITZVAH ET TASHMISHEI KEDUSHAH

(Baraita) :

- *Tashmishei (les choses qui ont été utilisées pour une) Mitzvah peuvent être jetées, comme une Souka, un Loulav, un Shofar et des Tzitzit ;*
- *La genizah est requise pour Tashmishei Kedushah, par exemple des sacs pour Sefarim, Tefilin et Mezuzot, des étuis pour Sefer Torah ou Tefilin, et des sangles Tefilin.*
 - *(Rava) : J'avais l'habitude de penser qu'une Bimah est Tashmish de Tashmish (de Kedushah, car le Sefer Torah repose sur un tissu sur la Bimah, donc ce serait permis).*
 - *J'ai vu que les gens placent (parfois) une Torah sur une Bimah (sans rien entre les deux), et j'ai réalisé qu'il s'agissait de Tashmishei Kedushah.*
 - *(Rava) : J'avais l'habitude de penser que le rideau d'un Aron est Tashmishei Tashmish. J'ai vu que les gens le pliaient sous le Sefer Torah, et j'ai réalisé qu'il s'agissait de Tashmishei Kedushah.*

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- (Rava) : Un Aron qui se sépare peut être transformé en un Aron plus petit, mais pas en un Bimah.
- (Rava) : Les rideaux usés (de l'Aron) peuvent être transformés en couvertures pour un Sefer Torah (complet), mais pas pour un Chumash.
- (Rava) : Les sacs pour Chumashim et les coffres pour Sefarim sont des Tashmishei Kedushah, et ils nécessitent Genizah.
 - C'est évident !
 - On aurait pu penser qu'ils sont simplement pour la protection ; Rava enseigne que ce n'est pas le cas (ils sont pour l'honneur).

Il y avait un Beit ha'Keneset ouvert sur une pièce avec un met. Les Cohanim voulaient entrer pour prier.

- Rava leur a suggéré : Le Aron est un Kli Etz fait pour être stationnaire, donc ce n'est pas Mekabel Tum'ah, donc il ne laisse pas passer Tum'at Met. Déplacez l'Aron (vers l'ouverture) !
 - (Rabanan) : Parfois il est déplacé avec un Sefer Torah dessus, c'est donc un Kli qui est déplacé (c'est Mekabel Tum'ah) !
 - (Rava) : Si c'est le cas, nous n'avons pas de solution.

(Mar Zutra) : Les couvertures usées de Sefarim peuvent être transformées en linceuls pour un Met Mitzvah. C'est leur Genizah !

(Rava) : Un Sefer Torah usé est enterré à côté d'un Chacham, même un Chacham qui n'a appris que les Halachot.

(Rav Acha bar Yakov) : Il faudrait le mettre (le Sefer Torah) en terre cuite, donc ça va durer - "U'Ntatam bi'Chli Chares Lema'an Ya'amdu Yamim Rabim."